

La Lettre

du Service Éducatif et Culturel des Archives départementales de Seine-et-Marne

Bulletin semestriel n° 8, février 2002

La déchristianisation en Seine-et-Marne : Les résistances.

Cher(e) Collègue,

Suite au numéro 7 de La Lettre du Service Educatif, abordons désormais les phénomènes de résistance à la déchristianisation au cours de la période s'étendant de l'été 1793 à celui de 1794, qui est considérée comme le moment du paroxysme de la « poussée déchristianisante ».

On ne peut débuter cette étude sans étudier le long épisode de la « Petite Vendée briarde ». L'ouvrage du chanoine Vernon (La Petite Vendée briarde ou Coulommiers sous la Terreur, rédigé en 1931) sera notre guide, tout en restant prudent quant à la portée de certains mots de vocabulaire employés.

Indépendamment de cet épisode violent, nous examinerons une étude statistique interne sur la typologie des affaires criminelles en Seine-et-Marne à cette époque. Enfin, il sera fait mention de la condamnation du prêtre de Moissy-Cramayel mais surtout de la pétition des habitants de la commune en sa faveur.

Ces oppositions ouvertes sont le reflet de convictions religieuses profondes d'une partie des populations, qu'il faut mettre en relation avec un profond attachement à la République. Il sera dès lors instructif de faire réfléchir nos élèves sur l'opposition ou la complémentarité de ces deux notions.

Jean CAPILLON et Marc ESTRADÉ, Professeurs-relais du Service éducatif Ce numéro 8 de La Lettre du Service Éducatif et Culturel est le dernier rédigé par Marc ESTRADÉ qui a quitté le Service Éducatif et Culturel de la Direction des Archives et du Patrimoine en juin pour d'autres missions et à qui succède Isabelle ROLLIN.

La parution de ce numéro est l'occasion pour la Direction de le remercier chaleureusement de sa collaboration au cours des dernières années, en particulier en mettant en place les Actions Découverte Patrimoine et La Lettre du Service éducatif, mais aussi pour sa gentillesse, ses compétences et son sens du service public. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans l'avenir et dans la réalisation de ses projets professionnels.



hoto:

Borne milliaire (forêt de Fontainebleau)

Fiche n°1

la "Petite Vendée briarde".



L'agitation briarde naît durant l'hiver 1792–93. L'exécution du Roi fut suivie à Coulommiers d'une querelle municipale liée à la signature d'une pétition approuvant l'événement (qui n'aboutit d'ailleurs pas). A la fin de l'hiver fut créée la « Société populaire des Amis de la liberté et de l'égalité » et un envoi de 77 « volontaires » s'effectua, non sans quelques résistances, au conseil municipal.

Au printemps 1793, les citoyens dont les fils étaient compris sur la liste des émigrés furent désarmés. Une liste de suspects (nobles et religieux) fut dressée. Un fort sentiment d'insécurité se développait dans les campagnes suite à quelques phénomènes de « brigandage ».

Enfin, deux membres du club des jacobins de Coulommiers, Leduc et Précelle, furent chargés d'enlever les marques monarchiques sur le territoire de la commune, en particulier sur les bornes des routes royales (voir en première page). Suite à cet événement, les chantres de l'église de Coulommiers (Le dit Leduc et Dejouy) furent jugés indésirables dans les églises.

Le citoyen Gillet (cité au 3ème couplet) écrit alors : « Citoyen, vous serez sans doute surpris de savoir notre avis une autre Lavandée puisque le fanatisme sacerdotal et mobilier produit peu à peu la même insurrection ». De cette époque date une version intéressante de « la Carmagnole ».

"La Carmagnole" de Coulommiers (mai 1793).

1

Un club paraît se former
Dans la ville de Coulommiers,
Afin de pouvoir dominer
Les magistrats et ouvriers
Mais les bons citoyens
Chasseront ces venains
Dansons la Carmagnole
Vive le son du canon

II

Depuis qu'ils se sont établis Ce n'est que trouble en ce pays Précelle, Leduc, Rabi, Gillet, Mondollot et Dejouy, Font les orateurs Et causent nos malheurs

III

Dans les vitres, ces enragés, De l'église ont tout ravagé Et non contents de les ôter En mille pièces ils les ont cassés Mais paiera qui pourra Nous les attendons là.

IV

David, Abraham dans les cieux Sont aristocrates à leurs yeux Et Saint-Louis, roi du temps passé, Par eux fut près d'être brûlé, La Vierge et son Fils Sont de ce nombre aussi.

\boldsymbol{V}

Que faire de ces Ostrogoths?
Les condamner aux fagots?
Non, il faut les mépriser
Et détruire la Société
A bas les Jacobins!
C'est le vœu des citoyens

(Ce document est extrait de l'ouvrage du chanoine A. Vernon, voir biblio., pp. 36-37.)

Précisions : Mondollot était un ancien procureur de la commune de Coulommiers à qui il fut reproché d'avoir détruit une représentation de la tige de Jessé (Arbre généalogique du Christ).

Quant à la « Carmagnole », dite « des royalistes », elle est née de la journée du 10 août 1792 et dénonce en particulier, sur 13 couplets, « Madame Veto », accusée de vouloir « faire égorger tout Paris », « Monsieur Véto », usant de son droit constitutionnel. Elle incarne un enthousiasme populaire mais aussi une agressivité rappelant « Le Chant de guerre pour l'Armée du Rhin ». Elle fut interdite par Bonaparte en 1799 mais resurgit régulièrement lors des révolutions du XIX^e siècle et des mouvements sociaux du XX^e siècle.

La version proposée ci-dessus n'est donc qu'une des cinquante « Carmagnole » recensées mais bien sûr, ici, sa signification a été détournée.

Questions sur le document :

1/ Donnez un synonyme des termes : « club », « venain », « aristocrates », « ostrogoths », « fagots » (veiller à respecter le message du document).

2/ Cette chanson est-elle favorable à la déchristianisation ? Un appel à la violence ? Relevez les vers illustrant votre réponse



Le soulèvement de la campagne briarde

L'été connut une crise de subsistances, d'où des réquisitions par des commissaires (venus de Paris, Fontainebleau, Nemours et autres localités) et la loi du maximum. Le 23 août 1793 eut lieu la « levée en masse », en particulier de 83 columériens.

Le 11 novembre 1793, le maire de Coulommiers, Leroy (qui se fit appeler « Dix-Août »), publia un arrêté supprimant l'observance des dimanches et des croix des chemins. Le 21, il ordonna d'entreposer linges, ornements, vases sacrés, tableaux et statues des églises dans une pièce de la maison commune. Le 29 du même mois, le comité de surveillance de Coulommiers envoya une nouvelle lettre à chaque municipalité pour exiger des curés et vicaires la remise des lettres de prêtrise, l'abdication de leurs fonctions et la fermeture des portes des églises ; d'où des résistances : le 1er décembre 1793, à Jouy-sur-Morin, le curé constitutionnel Houdry ayant dit la messe un jour de « ci-devant dimanche » est dénoncé et emmené prisonnier à Coulommiers. Une délégation de ses concitoyens vient le réclamer et obtient sa mise en liberté (en avril 1794 furent exécutés à Paris les curé de Coulommiers, Saint-Rémy et Saint-Mars et six autres religieux pour projet de conspiration contre la Révolution).

La région de La Ferté Gaucher s'émut dès l'époque des arrestations. Le chanoine A. VERNON (voir biblio.) nous relate certains propos et événements survenus en décembre 1793 :

« (...) A Jouy-sur-Morin, le curé constitutionnel Houdry avait dit la messe un [dimanche] en dépit de l'arrêté du comité ; dénoncé et arrêté (...), bon nombre de citoyens de sa commune vinrent réclamer et obtinrent sa mise en liberté après avoir témoigné que leur curé n'avait pas dit la messe malicieusement ni à mauvais dessein et qu'il s'était toujours montré bon patriote. »

A Mouroux, (...) le vicaire Mathieu dit que « s'il était requis par les citoyens, il dirait la messe et publiquement et (...) ferait les fonctions de prêtre comme à l'ordinaire »

Le 12 décembre 1793, la commune de Mauperthuis envoyait à la Convention, outre des chemises et des bas pour les volontaires, 399 livres provenant de l'église avec calices, ciboires et autres objets de culte. Le soir même, « des habitants en grand nombre, auxquels plusieurs de Saint-Augustin se joignirent, assiégeaient la salle de la municipalité et sommaient le dévastateur de l'église Pierre Brun, de dire 'qui a donné l'ordre de brûler le bâton de la Vierge et d'ôter les ornements ». « (…) Le lendemain matin, le tocsin fut sonné, donnant le signal d'un vaste rassemblement.. (…) Le Christ et les saintes images furent remises aux places qu'ils occupaient. Puis l'enthousiasme s'emparant de la multitude, une procession s'organisa en plein air pendant laquelle on porta les reliques et on chanta le Te Deum ».

Le 13 décembre, un détachement du 16ème régiment de chasseurs en quartier à Coulommiers se dirigea vers Touquin. Le chanoine Vernon écrit qu'ils durent stopper à Mauperthuis devant l'opposition de mille à douze cents habitants de la région s'exclamant « Vive la République et la religion catholique ! Nous voulons nos bons Dieux ! Au diable, le Tribunal révolutionnaire, la société populaire et le Comité révolutionnaire de Coulommiers ! Nous les mettrons à la raison ! ». Une fusillade s'ensuivit qui fit périr deux soldats et quelques villageois.

Des renforts militaires parvinrent de Meaux, alors que, dans les campagnes, le succès relatif du soulèvement de Mauperthuis se répandait.

« Des courriers (..) ne cessaient de sillonner les campagnes, au milieu de l'obscurité, apportant les nouvelles des localités voisines et de leur participation au mouvement insurrectionnel. Lorsqu'enfin le jour se leva, ce fut comme le signal d'un immense soulèvement dans tous les villages riverains du Grand-Morin et de son affluent l'Aubetin. Depuis Guérard jusqu'à la Chapelle-Véronge, et depuis Coulommiers jusqu'à Vaudoy, c'est à dire une étendue de près de dix-lieues, tout le pays paraissait en feu.

A une heure de l'après-midi, la petite armée, que l'on était parvenu à réunir à Coulommiers, s'ébranla dans la direction de Mauperthuis (...). C'est en avant de Mauperthuis, sur le plateau, que la rencontre eut lieu. La cavalerie chargea les paysans qui, après avoir tiré quelques coups de fusils inoffensifs, se débandèrent et prirent la fuite. Alors les chasseurs se déployèrent et n'eurent pas de peine à cerner cette foule tumultueuse qui mit bas les armes et se rendit sans plus de résistance. (...) D'après une lettre de Godefroy représentant du peuple délégué à la papeterie de Courtalin, les pertes du côté des rebelles furent de 17 tués et de 163 prisonniers, tandis que les autres n'eurent qu'une seule victime ».



D'autres insurrections se produisirent à proximité des papeteries de Courtalin et des Marais, le long du Grand-Morin. Le représentant du peuple écrivit à Meaux d'envoyer le plus de forces possibles pour venir à bout de l'insurrection des communes environnant La Ferté Gaucher, le 13 décembre.

En effet, « entre sept et huit heures du matin, la manufacture de papiers assignats des Marais (Jouy-sur-Morin), était envahie par une centaine d'hommes [réclamant] leur religion, leurs prêtres, les ornements de leur église et les vases sacrés qu'on leur avait enlevés. (...) Ils voulaient la République mais plus de jacobins ». Ils se dirigèrent vers la Ferté Gaucher et sa « maison commune ». Le perruquier Houzelot, maire de la ville, céda et chaque église recouvra ses objets mais les manifestants se procurèrent aussi les noms des membres du club des jacobins local et dévastèrent les bâtiments de ce club. Quelques jacobins furent molestés et des messes organisées dans les communes.

L'alerte fut cependant donnée à Coulommiers et le 15 décembre, sur La Ferté Gaucher et sa région, plus de huit cents hommes furent arrêtés (après encerclement des villages et vaste dissuasion militaire, surtout à Jouy et Choisy) et incarcérés dans l'église Sainte-Foy de Coulommiers, avant d'être répartis à La Ferté Gaucher, l'abbaye de Faremoutiers et Rozay.

Fin décembre 1793 - début janvier 1794 eurent lieu les procès des supposés responsables des soulèvements de La Ferté Gaucher et Mauperthuis (pour plus d'informations, lire A. VERNON, op. cit., pp.156-159 et 176). Respectivement furent condamnés à mort et exécutés 10 et 8 individus, dont deux curés.

Fiche n° 2 Autres affaires criminelles en Seine-et-Marne

Nous nous sommes intéressés à sept liasses, cotées L972 à 978, du tribunal criminel, de l'été 1793 à celui de 1794. Cela représente 75 affaires, réparties comme suit :

| Type d'affaire | Nombre |
|--|--------|
| Vol d'objet(s) civil(s) | 47 |
| Faux et usage de faux* | 9 |
| Complicité d'évasion | 10 |
| Violence sur civils | 4 |
| Abus de confiance | 2 |
| Assassinat d'un civil | 1 |
| Vente d'effets de soldats | 1 |
| Insulte à la loi | 1 |
| Désertion | 1 |
| Vente d'un « sac d'avoine de la République » | 1 |
| Menaces contre civil | 1 |
| Délit de pêche | 1 |

^{*}Assignats –2-, ordonnances, passeports –2-, bordereaux, billet de route pour soldats, registres de compte de la maison de l'oratoire de Crouy-sur-Ourcq, extrait de baptème pour échapper à la réquisition.

La Lettre

Fiche n° 3

Témoignage de soutien des habitants de Moissy-Cramayel, à l'attention de leur curé, incarcéré.

Les événements relatés ci-dessous sont totalement étrangers à ce qui précède car concernent un prêtre, Louis Michel TROUVE, né en 1735, à Allonville (Seine-Maritime), incarcéré à Melun le 20 août 1793, sur l'ordre de Courtin, membre du Comité de Surveillance de Moissy-Cramayel. Les motifs de son arrestation se retrouvent dans cette lettre (cote ADSM Az 5532) qu'il rédigea après son transfert à la prison de Saint-Lazare, afin de se présenter et réfuter les accusations portées contre lui, auprès du Comité de Sûreté Générale de la Convention nationale. Laissons-le se présenter:

« J'étois curé de Moissy-Cramayel, district de Melun, département de Seine-et-Marne. Titulaire de ce bénéfice dés l'année 1781, je n'en ai pas moins été attaché de tout temps aux principes de la Révolution. J'ai prêté le serment prescrit par la constitution civile du clergé, en sorte que je suis devenu curé constitutionnel de la même paroisse (...). Constamment et par principe attaché à ma religion, je me regarde comme ministre du culte catholique ; (...) je mourrai convaincu que je ne puis cesser d'être prêtre, indépendamment de la conservation ou de la perte de mes titres matériels de prêtrise. (...) Je ne puis supposer que l'abdication de la prêtrise soit nécessaire pour me faire rendre justice, puisque, suivant l'article VII de la déclaration de droits, le libre exercice des cultes ne peut être interdit »..

« Je ne suis coupable de rien : car je ne suis accusé que d'avoir chanté – le 15 août 1793 - le psaume Exaudiat, dans lequel est compris le verset Dominum salvum fac regem (qu'il prétenda avoir prononcé sous la forme modifiée lors de la Révolution Dominum salvum fac legem »). (...) La dénonciation seule ne caractérise pas le mauvais citoyen. (...) Je puis démontrer qu'une haine particulière est la seule cause de la dénonciation faite contre moi ; si je suis en état de prouver mon civisme ; si la presque universalité de la commune dont je suis membre, atteste mon attachement aux lois, je dois être rendu à la liberté. (...) Voilà bientôt quatre mois de détention, et je n'ai pu encore me faire entendre de personne ! Ma pétition a pour objet unique d'être interrogé. ».

L'incident s'est produit durant une procession traditionnelle à Moissy en l'honneur de Louis XIII. Peu après son arrestation , les habitants de sa commune adressèrent la pétition ci-dessous au Comité de sûreté générale de la Convention Nationale.

Pétition (des habitans de Moissy) au comité de súreté générale de la Convention nationale.

Citoyens,

Les habitans de la commune de Moissy-Cramayel réclament avec confiance l'élargissement du citoien Trouvé, curé de leur paroisse, détenu aujourd'hui à la Force, par ordre du comité de sûreté générale, d'après une dénonciation de la municipalité, du 15 août dernier, pour prières au jour de l'Assomption, attendu que son civisme ne pouvant être suspect, il seroit fâcheux pour lui et pour nous de voir prolonger plus long-temps son absence, sur-tout lorsque nous il avons jamais eu qu'à nous louer de la bonne conduite qu'il n'a cessé de tenir parmi nous, à l'édification de la paroisse, et en randant à tous les citoiens tous les bons services qui ont pu dépendre de lui.

Fait à Moissy-Cramayelle, le troisième jour de la seconde décade du deux-idme mois de l'an second de la république une et indivisible.

Nota. Suivent les signatures de la presque universalité de la commune. Les seules qui n'y soient par sont ou celles des absens, ou celles des habitans attachés par des rapponts d'intérêt an citoien Fontaine ci-devant seigneur.

(Source : Pétition de Louis-Michel Trouvé curé constitutionnel de Moissy-Cramayel à la Convention nationale et notamment au Comité de Sûreté générale, cote ADSM Az 5532).

Le père TROUVÉ fut cependant condamné à monter sur l'échafaud comme complice d'un complot formé dans la prison de Bicêtre, « pour égorger la Garde Nationale, les membres des comités de salut public et de sûreté générale ainsi que les patriotes, et leur arracher le cœur, le faire rôtir sur le grille et le manger... », selon l'abbé Bonno (p.80). Il fut exécuté le 6 messidor an II (testament déposé chez Maître Duverger, à Melun).

Questions sur ce document:

1/ Pourquoi cet homme a-t-il été arrêté ?

2/ Quelles sont les motivations des habitants de la commune, d'après les termes de la pétition ?

Questions de synthèse, sur l'ensemble des documents :

1/ Notre département s'est-il soulevé massivement contre la déchristianisation ? Selon vous, pourquoi ?

2/ Où l'essentiel de l'opposition s'est-elle focalisée en Seine-et-Marne ? Etait-ce uniquement pour des motifs religieux ?

3/ Quand et comment la déchristianisation a-t-elle pris fin ?

Bibliographie sur la « Petite Vendée briarde »

« La période révolutionnaire dans le canton de La Ferté-Gaucher », article de LE CLERC Anne-Marie et FORGEARD Laurence in Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Provins, n°143, 1989 (Archives Départementales de Seine-et-Marne, cote REV 371).

Chanoine A. VERNON, La Petite Vendée briarde ou Coulommiers sous la Terreur, Coulommiers, imprimerie Ernest Dessaint, 1931 (Archives Départementales de Seine-et-Marne, cote AZ 4117).

RICHARD Y. et SARAZIN-CHARPENTIER D., La Révolution à Coulommiers et dans sa région, éditions Amatéis, Paris 1989, 168 pages.

Les activités du Service éducatif et des musées du département.

Nous rappelons que le Service Éducatif et Culturel de la Direction des Archives et du Patrimoine propose un ensemble de malles, expositions itinérantes et brochures à exploiter en classe ainsi que des ateliers. Le détail figure dans la plaquette adressée à tous les établissements secondaires du département en début d'année scolaire. En particulier, en cette rentrée scolaire 2001-2002, nos Services mettent à disposition des enseignants une exposition itinérante illustrant l'évolution historique du rôle du préfet. Pour tout renseignement sur ces actions, contacter le 01-64-87-37-81.

En outre, le muséobus continuera de sillonner notre département en proposant son exposition « Allons Enfants de Seine-et-Marne ! Citoyenneté et Département ».

Sommaire du huitième numéro

Pages 2 et 3: Fiche 1:

La « Petite Vendée briarde ».

Page 4: Fiche 2:

Les affaires criminelles en Seine-et-Marne.

Page 5: Fiche 3:

Témoignage de soutien

des habitants

de Moissy-Cramayel,

à l'attention de leur curé,

incarcéré.

Page 6: Bibliographie et activités

du Service éducatif

et des musées du département.